

AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné QUE :

Lors d'une séance ordinaire du conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine tenue mercredi, le 10 juillet 2024, les élu.e.s ont adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 24-498 : Ayant pour objet de modifier le règlement no S.Q.-04-06 et ses amendements concernant les systèmes d'alarme et applicable par la Sureté du Québec.

Toute personne désireuse de prendre connaissance de ce règlement peut le consulter au siège social de la MRC au 173, boul. St-Michel, Dolbeau-Mistassini ou sur son site Internet: <https://mrcdemaria-chapdelaine.ca/documentation/#avis-publics>.

Le règlement ci-haut entrera en vigueur lorsque toutes les dispositions auront été complétées conformément à la loi.

FAIT ET DONNÉ À DOLBEAU-MISTASSINI, CE DIX-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE JUILLET DEUX MILLE VINGT-QUATRE.



Christian Bouchard
Greffier-trésorier adjoint